

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 349**12 mai 2001****SOMMAIRE**

Agestalux S.A., Luxembourg	16744	Indolux S.A.H., Luxembourg	16735
Almasa Holding S.A., Luxembourg	16730	Interchem International S.A., Luxembourg	16746
Altex S.A.H., Luxembourg	16734	International Property Fund, Sicav, Luxembourg	16732
Antic Finance Holding S.A., Luxembourg	16748	Invest International Holdings S.A., Luxembourg	16738
Athenum International S.A.H., Luxembourg	16731	Karlix S.A., Luxembourg	16750
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg	16750	Kentia Finance S.A., Luxembourg	16734
BGL Investment Partners S.A., Luxembourg	16728	Kunst und Dekoration S.A., Luxembourg	16749
Blamar S.A.H., Luxembourg	16728	L.H.F. S.A.H., Luxembourg	16735
Bolu S.A.H., Luxembourg	16731	Lamium Investment S.A., Luxembourg	16733
Breuer M., S.à r.l., Troisvierges	16706	Levana Informatique S.A., Luxembourg	16749
British Financial Group S.A.H., Luxembourg	16735	Luciana Investment S.A., Luxembourg	16743
C.F.I., Compagnie Foncière et Industrielle S.A., Luxembourg	16740	Luxat Holding S.A., Luxembourg	16741
Calibois S.A., Luxembourg	16731	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	16730
Casia S.A., Luxembourg	16742	M.T.F., S.à r.l., Luxembourg	16707
Chamarel S.A., Luxembourg	16748	M.T.F., S.à r.l., Luxembourg	16708
Cordite Holding S.A., Luxembourg	16729	Metals Finance Holding S.A., Luxembourg	16736
Corluy V.I.P., Sicav, Strassen	16739	Metro International S.A., Bertrange	16738
Crettaz Holding S.A., Luxembourg	16745	Millicom International Cellular S.A., Bertrange ..	16738
D.S.I., Dimensional Stone International S.A.H., Luxembourg	16732	Miracema S.A.H., Luxembourg	16746
Développement Européen Pharmaceutique et Médical S.A., Luxembourg	16744	Nacarat S.A., Luxembourg	16739
Doragren S.A.H., Luxembourg	16744	Naudi S.A., Luxembourg	16746
Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Frankfurt am Main	16728	Noch Mal Eins A.G., Luxembourg	16731
Elterberg S.A., Luxembourg	16743	Okeina S.A., Luxembourg	16750
Eurinvest S.A.H., Luxembourg	16729	Oliver Holdings S.A., Luxembourg	16740
Fidelity Funds II, Sicav, Luxembourg	16732	Omnium de Participations S.A.H., Luxembourg ..	16748
Finagro S.A., Luxembourg	16740	PanAlpina, Sicav, Luxembourg	16737
Financière Steewee S.A.H., Luxembourg	16749	Partapar S.A., Luxembourg	16737
Finer S.A.H., Luxembourg	16729	Plantations des Terres Rouges S.A., Luxembourg ..	16708
Fineza S.A.H., Luxembourg	16742	Plantations des Terres Rouges S.A., Luxembourg ..	16710
Fonds Direkt, Sicav, Luxembourg-Strassen	16751	Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg ..	16730
Hamilton Holding S.A., Luxembourg	16742	Projet 2 S.A., Luxembourg	16743
Head Concept Holding S.A., Luxembourg	16745	Proud to Serve S.A.H., Luxembourg	16710
Holkem S.A.H., Luxembourg	16746	Proud to Serve S.A.H., Luxembourg	16713
Hunter Investment S.A., Luxembourg	16744	Proventus, Sicav, Luxembourg	16736
Hysope Investment S.A., Luxembourg	16734	Randeor Holding S.A., Luxembourg	16747
		Reluri Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg ..	16748
		Restaurant Le Diamant, S.à r.l., Luxembourg	16714
		S.C.E. S.A., Société de Consultations Econo-	

miques, Luxembourg	16715	Silpat S.A., Luxembourg	16751
S.M.J. S.A., Luxembourg	16706	Simon-Diasol Operations S.A., Luxembourg	16728
Salamis S.A., Luxembourg	16745	Skyline Holding S.A., Luxembourg	16726
Samaca Finance S.A., Luxembourg	16747	Skylla Marketing S.A., Luxembourg	16726
Santropa S.A.H., Luxembourg	16713	Société de Financement de la Route Tahoua-Arlit S.A.H., Luxembourg	16735
Sapaci S.A.H., Luxembourg	16714	Société Européenne de Communication S.A., Bertrange	16733
Sasa S.A., Luxembourg	16714	Sofia S.A., Luxembourg	16747
Schultz Electricité, S.à r.l., Luxembourg	16714	Sopatex Holding S.A., Luxembourg	16742
Scolbel Participations S.A., Luxembourg	16716	Stern Development S.A.H., Luxembourg	16737
Security Capital European Realty Management Holdings S.A., Luxembourg	16727	Suprimo Invest S.A., Luxembourg	16727
Security Capital European Realty, Sicaf, Luxem- bourg	16716	Temenos Luxembourg S.A., Luxembourg	16725
Security Capital (EU) Management Holdings S.A., Luxembourg	16716	Temenos Luxembourg S.A., Luxembourg	16725
Selangor Holding S.A., Luxembourg	16750	TIB Holding S.A., Luxembourg	16743
Seramans S.A., Luxembourg	16717	Torride S.A., Luxembourg	16739
Seramans S.A., Luxembourg	16718	Unico Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	16726
Seurges, S.à r.l., Luxembourg	16727	Unico Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	16726
SIMINTER, Société Immobilière Internationale S.A.H., Luxembourg	16740	Unirec S.A.H., Luxembourg	16730
Sidacier Holding S.A., Luxembourg	16718	United Trust Services Luxembourg S.A., Luxem- bourg	16751
Sidacier Holding S.A., Luxembourg	16724	Wardim S.A.H., Luxembourg	16733
		World Invest, Sicav, Luxembourg	16741

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 24.298.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(64818/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

BREVER M., S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.
H. R. Diekirch B 5.461.

Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. August 2000 um 10.00 Uhr

Anwesend:

- Frau Petra Brever-Meyer;
- Herr Marco Brever;
- Herr Dominique Vervoort.

Tagesordnung:

Verkauf von Gesellschaftsanteilen an Herrn Dominique Vervoort.

Beschluß

Die Teilhaber beschliessen einstimmig laut Artikel 7 der Statuten, dass Frau Petra Brever-Meyer 100 Anteile an Herrn Dominique Vervoort, wohnhaft in Burg-Reuland, 132C, B-4790 Burg-Reuland, und dass Herr Marco Brever 75 Anteile an Dominique Vervoort am heutigen Tage verkaufen kann.

Da kein anderer Punkt auf der Tagesordnung stand, wurde die Versammlung um 10.30 Uhr aufgelöst.

Beglaubigte Kopie

M. Brever

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 545, fol. 51, case 5. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92906/663/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 novembre 2000.

M.T.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.128.

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. - Monsieur Julien Alfredo Fellmann, restaurateur, demeurant à L-1542 Luxembourg, 17, rue J. Baptiste Fresez,
2. - Monsieur Denis Toussaint, serveur, demeurant à L-7258 Helmsange, 5, rue des Pommiers, résidence des Pommiers,
3. - Monsieur Serge Toussaint, gérant de société, demeurant à F-57100 Thionville, 42, rue de l'ancien Hôpital.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée M.T.F., S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg-Eich en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 672 du 21 septembre 1998.

Que ladite société a été modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant de résidence à Luxembourg-Eich en date du 31 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 19 mai 2000.

Que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg section B sous le numéro 65.128.

Que la société a un capital social de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeubles.

Ensuite les comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Serge Toussaint, gérant de société, demeurant à F-57100 Thionville, 42, rue de l'ancien Hôpital, cède par les présentes, vingt-cinq parts sociales (25) à Monsieur Julien Alfredo Fellmann, prénommé.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Julien Alfredo Fellmann, prénommé, lequel, après avoir pris connaissance de la cession qui précède, déclare accepter la cession de parts ci-avant.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de cent vingt-cinq mille (125.000,- LUF) francs, que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire ce dont quittance et titre par le cédant.

Monsieur Julien Alfredo Fellmann et Monsieur Denis Toussaint, tous deux prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société déclarent accepter ladite cession au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil, ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Gérance

Les associés acceptent la démission de Monsieur Julien Alfredo Fellmann, prénommé, en sa qualité de gérant de la société et lui confère pleine et entière décharge.

Est confirmé dans ses fonctions de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Denis Toussaint, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Modification des statuts

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, attribuées de la façon suivante:

1. - Monsieur Julien Alfredo Fellmann, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2. - Monsieur Denis Toussaint, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à trente mille (30.000,- LUF) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Fellmann, D. Toussaint, S. Toussaint, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 126S, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 15 novembre 2000.

P. Decker.

(64756/206/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

M.T.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 24, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.128.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour l'association

P. Decker

le notaire

(64757/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

**PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., Société Anonyme,
(anc. PLANTATIONS DES TERRES ROUGES HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 71.965.

L'an deux mille, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée PLANTATIONS DES TERRES ROUGES HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume,

constituée en date du 13 octobre 1910, ayant été transférée du Vanuatu au Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 45487,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 71.965.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Bollore, administrateur de la Société, demeurant à F-Paris.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Daniel Louis Deleau, administrateur de la Société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Pierre Lemaire, administrateur de sociétés, demeurant à B-Virton.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Suite à la décision du 21 septembre 1999 de l'assemblée de convertir le capital social en Euro et de remplacer les anciennes actions représentatives du capital social par un même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale, décision d'annuler matériellement toutes les 1.135.275 actions nominatives et au porteur représentatives du capital social et de les remplacer par 1.135.275 actions nouvelles donnant les mêmes droits que les anciennes, sans désignation de valeur nominale, nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires concernés.

2) Pouvoir à donner au conseil d'administration de procéder à cette annulation matérielle et à son remplacement et d'aviser personnellement les détenteurs d'actions nominatives et les actionnaires au porteur au moyen d'annonces dans les journaux pour qu'ils effectuent le dépôt de leurs anciennes actions pour les échanger contre des actions nouvelles à raison de une action ancienne pour une action nouvelle auprès de l'Etablissement suivant:

- CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG, 52, route d'Esch à L-2965 Luxembourg.

3) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

4) Modification de la dénomination sociale de la société de PLANTATIONS DES TERRES ROUGES HOLDING S.A. en PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter du 3^{ème} mardi du mois de mai à 11.00 heures au deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures et modification conséquente de l'article 21 des statuts.

6) Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le premier janvier 2000, se terminera le 31 décembre 2000, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000, se tiendra le deuxième mardi du mois de juin 2001 à 10.00 heures.

7) Divers.

II. - Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:

1.le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 30 septembre et 9 octobre 2000.

2.le Luxemburger Wort des 30 septembre et 9 octobre 2000.

III. - Que les actionnaires nominatifs ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre missive envoyée en date du 3 octobre 2000.

IV. - Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

V. - Qu'il apparaît de la liste de présence que 665.882 actions sur 1.135.275 actions en circulation sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate que le quorum requis par les dispositions légales est atteint et que dès lors, cette dernière peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la décision du 21 septembre 1999 de l'assemblée, de convertir le capital social en Euro et de remplacer les anciennes actions représentatives du capital social par un même nombre d'actions sans désignation de valeur nominale, d'annuler matériellement toutes les 1.135.275 actions nominatives et au porteur représentatives du capital social et de les remplacer par 1.135.275 actions nouvelles donnant les mêmes droits que les anciennes, sans désignation de valeur nominale, nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires concernés.

Pouvoir est donné au conseil d'administration de procéder à cette annulation matérielle et à son remplacement et d'aviser personnellement les détenteurs d'actions nominatives et les actionnaires au porteur au moyen d'annonces dans les journaux pour qu'ils effectuent le dépôt de leurs anciennes actions pour les échanger contre des actions nouvelles à raison de une action ancienne pour une action nouvelle auprès de l'Etablissement suivant:

- CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG, 52, route d'Esch à L-2965 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de PLANTATIONS DES TERRES ROUGES HOLDING S.A. en PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A.»

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la porter du 3^{ème} mardi du mois de mai à 11.00 heures au deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures, de sorte que l'article 21 des statuts aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

«Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social ayant débuté le premier janvier 2000, se terminera le 31 décembre 2000, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000, se tiendra le deuxième mardi du mois de juin 2001 à 10.00 heures.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Bollere, D. L. Deleau, P. Lemaire, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 126S, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

J. Delvaux.

(64774/208/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

**PLANTATIONS DES TERRES ROUGES S.A., Société Anonyme,
(anc. PLANTATIONS DES TERRES ROUGES HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 71.965.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 octobre 2000, actée sous le n° 710/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

(64775/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

PROUD TO SERVE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.280.

L'an deux mille, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée PROUD TO SERVE S.A. avec siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, constituée par acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 11 septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 40994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. - Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Suppression de la mention de la valeur nominale des actions et changement de la monnaie d'expression du capital social du franc luxembourgeois à l'euro au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF.

2) Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de EUR 263,3094034 (deux cent soixante-trois virgule trois zéro neuf quatre zéro trois quatre Euros), pour le porter de son montant actuel converti de EUR

30.986,6905966 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six neuf zéro cinq neuf six six Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante Euros), représentés par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1.250 (mille deux cent cinquante) actions pour porter celui-ci à EUR 25,- (vingt-cinq Euros).

3) Fixation de la valeur nominale d'une action à EUR 25,- (vingt-cinq Euros).

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille Euros), pour le porter de EUR 31.250,- (trente et un mille deux cent cinquante Euros) à EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros), par la création et l'émission de 760 (sept cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

5) Souscription et libération des 760 (sept cent soixante) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

6) Instauration d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million Euros), divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par l'incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

7) Autorisation au Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

8) Transfert du siège social actuel de la société, savoir 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg aux 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

9) Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros), divisé en 2.010 (deux mille dix) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 1.050.250,- (un million cinquante mille deux cent cinquante Euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions représentatives du capital social et de convertir le capital souscrit et libéré de la société de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en Euro, au cours de change fixé entre le francs luxembourgeois et l'Euro au 1^{er} janvier 1999, savoir 40,3399,

de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 30.986,6905966 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six neuf zéro cinq neuf six six Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale,

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social par un apport en espèces d'un montant de EUR 263,3094034 (deux cent soixante-trois virgule trois zéro neuf quatre zéro trois quatre Euros),

pour le porter de son montant actuel converti de EUR 30.986,6905966 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six neuf zéro cinq neuf six six Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante Euros), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale,

sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation du pair comptable des 1.250 (mille deux cent cinquante) existantes, représentatives du capital social,

à souscrire par tous les actionnaires existants au prorata des actions qu'ils détiennent, et à libérer par un versement en espèces d'un montant total de EUR 263,3094034 (deux cent soixante-trois virgule trois zéro neuf quatre zéro trois quatre Euros). Ce montant total est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale d'une action à EUR 25,- (vingt-cinq Euros).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de EUR 19.000,- (dix-neuf mille Euros),

pour le porter de EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros),

par la création et l'émission de 760 (sept cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune,

à souscrire en numéraire, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Alors est intervenue l'actionnaire majoritaire telle qu'elle figure sur la liste de présence, représentée par Monsieur Sergio Vandi, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2000,

laquelle, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 760 (sept cent soixante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 19.000 (dix-neuf mille Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 760 (sept cent soixante) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Cinquième résolution

Le droit de souscription préférentiel de l'actionnaire minoritaire par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant est supprimé, sur le vu de la renonciation expresse de cet actionnaire, donnée le 25 octobre 2000,

laquelle renonciation, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, avec effet au 31 octobre 2000, de transférer le siège social de son adresse actuelle, savoir 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg au 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg et fixe à l'article 2, 2^{ème} alinéa, le siège social à Luxembourg.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'instaurer à côté du capital souscrit un capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, avec pouvoir au Conseil d'Administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2005, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros), divisé en 2.010 (deux mille dix) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), divisé en 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 26 octobre 2005, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé jusqu'à concurrence de EUR 1.050.250,- (un million cinquante mille deux cent cinquante Euros). Ces augmentations du capital peuvent être souscrites

et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 60.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Cottella, J. P. Fiorucci, S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2000, vol. 126S, fol. 70, case 2. – Reçu 7.771 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2000.

J. Delvaux.

(64781/208/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

PROUD TO SERVE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.280.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 octobre 2000, actée sous le n° 732/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

(64782/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SANTROPA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 19.276.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Hans-Jorgen Glud, directeur de société, Monte-Carlo, président;
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, Rameldange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Jorgen Glud, Lyngby.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64795/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

RESTAURANT LE DIAMANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 39.282.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 4, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2000.

Pour RESTAURANT LE DIAMANT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(64792/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SAPACI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.999.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2001:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, président;
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, Rameldange;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Signature.

(64797/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SCHULTZ ELECTRICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 96, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour la S.à r.l., SCHULTZ ELECTRICITE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(64800/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SASA, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.
R. C. Luxembourg B 32.808.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2000

Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale constate la démission de Madame Angela Grappini, demeurant 81, Viale Naipendenza, I-63100 Ascoli Piceno, comme commissaire aux comptes. L'assemblée accepte sa démission et donne pleine et entière décharge à Madame Angela Grappini et la remercie de ses services rendus à la société.

A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire élit Monsieur Alessio Scipi, demeurant à I-63100 Ascoli Piceno, Via Urbisaglia 1/C, aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat de Monsieur Alessio Scipi prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2000.

Pour SASA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64798/514/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

S.C.E. S.A., SOCIETE DE CONSULTATIONS ECONOMIQUES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.793.

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE CONSULTATIONS ECONOMIQUES S.A., en abrégé S.C.E. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 45.793, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 1993, publié au

Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 41 du 31 janvier 1994.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Claudine Cambron, employée privée, demeurant à Etalle,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jean-François Pages, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cambron, T. Dahm, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 126S, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

F. Baden.

(64822/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SCOLBEL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.394.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 23 octobre que:

* Ont été élus aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Yves Schmit, Carine Bittler, Carla Machado, démissionnaires, Monsieur Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, Madame Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.

* A été élue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES, démissionnaire, la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

* La société a transféré son siège social du 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2000, vol. 545, fol. 98, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64801/793/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.782.

Following the annual general meeting held on April 26, 2000 and the resolutions taken by the Board of Directors at the meetings on June 27, 2000 and October 11, 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- Mark Duke
- Thomas B. Allin
- Jeremy J. Plummer

Vice-Presidents.

- Susan Liow
- Nigel H. Pope
- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton

The Company is bound by the sole signature of any Director or by the sole signature of a Vice-President.

On behalf of SECURITY CAPITAL (EU) MANAGEMENT S.A.

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64804/250/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.389.

Following the annual general meeting held on June 28, 2000 and the resolutions taken by the Board of Directors at the meetings of June 28, 2000 and October 11, 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- Erich Coenen
- Jay O. Light
- James T. Mauck
- François Moes
- Jeremy J. Plummer
- William D. Sanders
- Thomas G. Wattles
- A. Richard Moore Jr.

Managing Director:

- Jeremy J. Plummer
- A. Richard Moore Jr.

Vice-Presidents:

- Nigel H. Pope
- Andrew N. Walker
- Laura Hamilton
- Kenneth MacNaughton
- Justine Cadman
- Simon Rosemeyer

The Company is bound by the sole signature of any Director or by the sole signature of a Managing Director or a Vice-President.

On behalf of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64802/250/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SERAMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.756.

L'an deux mille, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SERAMANS S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 66.756, prise en sa réunion du 18 octobre 2000;

un extrait des résolutions de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes :

1.- Que la société SERAMANS S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 44.678.

2.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à ITL 253.000.000,- (deux cent cinquante-trois millions de liras italiennes), représenté par 25.300 (vingt-cinq mille trois cents) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

3.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à huit cent douze millions de liras italiennes (ITL 812.000.000,-), représenté par quatre-vingt-un mille deux cents (81.200) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

4.- Que l'alinéa 3 du même article 5 des statuts est libellé comme suit:

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 octobre 2003, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces, ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

5.- Que dans sa réunion du 18 octobre 2000, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche du capital autorisé de ITL 240.000.000,- (deux cent quarante millions de liras italiennes), pour porter le capital souscrit de son montant actuel de ITL 253.000.000,- (deux cent cinquante-trois millions de liras italiennes) à ITL 493.000.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize millions de liras italiennes), par la création de 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de ITL 10.000,- (dix mille liras italiennes) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, comme plus amplement détaillé à l'extrait des résolutions du 18 octobre 2000, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'actionnaire majoritaire a souscrit aux 24.000 (vingt-quatre mille) actions nouvelles, et les libère moyennant une contribution en espèces totale de ITL 240.000.000,- (deux cent quarante millions de liras italiennes).

6.- La preuve de la souscription des actions nouvelles a été présentée au notaire instrumentaire sur base des déclarations de souscription de l'actionnaire majoritaire.

La contre-valeur en Euro de la somme de ITL 240.000.000,- (deux cent quarante millions de liras italiennes) a été mise à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire;

7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à ITL 493.000.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize millions de liras italiennes), de sorte que le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts auront dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à ITL 493.000.000,- (quatre cent quatre-vingt-treize millions de liras italiennes), représenté par 49.300 (quarante-neuf mille trois cents) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à cinq cent soixante-douze millions de liras italiennes (ITL 572.000.000,-), représenté par cinquante-sept mille deux cents (57.200) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 5.000.112,-.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à LUF 112.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : S. Vandt, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 126S, fol. 57, case 8. – Reçu 50.001 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

J. Delvaux.

(64805/208/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SERAMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 66.756.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 714/2000 en date du 18 octobre 2000, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(64806/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

**SIDACIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société en Commandite par Actions).**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.097.

In the year two thousand, on the twenty-seventh of October.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SIDACIER HOLDING S.C.A, a société en commandite par actions having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 49.097), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28th of October 1994, published in the Mémorial C, number 39 of January 25, 1995.

The meeting was opened at 3.30. p.m. with Mr Edmond Ries, expert-comptable, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Pia Mausem, secretary, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laurence Lambert, employee, residing in Hagen (F).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the share capital from DEM into euro on basis of the exchange rate DEM/EUR=1.95583;
2. Reduction of the subscribed capital by EUR 68,588.32 from EUR 127,822.97 to EUR 59,234.65 by absorbing the losses of the company and by reduction of the par value of the shares from EUR 5,112.92 to EUR 2,369.39;
3. Modification of the legal form of the Company from «société en Commandite par Actions» into «Société Anonyme».
4. Appointment of three Directors and one Auditor,
5. Increase of the subscribed share capital by EUR 940,765.35 from EUR 59,234.65 to EUR 1,000,000.- by increase of the par value of the existing shares from EUR 2,369.39 to EUR 40,000.-.
6. Payment of this increase of par value by incorporation of a payable and cash debt.
7. Replacement of the 25 existing shares with nominal value of EUR 40,000.- by 10,000 shares with a nominal value of EUR 100.- each.
8. Subsequent adjustment and revision of the articles of incorporation.
9. Any other action necessary for carrying out the resolutions to be taken pursuant to items 1-8 of the agenda.

10. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to convert the share capital from DEM into euro on the basis of the exchange rate DEM/EUR=1,95583;

The capital is thus fixed at one hundred and twenty-seven thousand eight hundred and twenty-two point ninety-seven euros (127,822.97 EUR).

Second resolution

The meeting decides to reduce the share capital by an amount of sixty-eight thousand five hundred eighty-eight point thirty-two euros (68,588.32 EUR) to bring it from one hundred and twenty-seven thousand eight hundred and twenty-two point ninety-seven euros (127,822.97 EUR) to fifty-nine thousand two hundred and thirty-four point sixty-five euros (59,234.65 EUR) by absorbing the losses of the Company, appearing in the balance sheet of December 31, 1999 by an amount of sixty-five thousand five hundred and eighty-eight point thirty-two euros (65,588.32 EUR), and by reducing the par value of the shares from five thousand one hundred and twelve point ninety-two euros (5,112.92 EUR) to two thousand three hundred and sixty-nine point thirty-nine euros (2,369.39 EUR).

A copy of this balance sheet is annexed to the present deed.

Third resolution

The meeting resolves to modify the legal form of the Company from «Société en Commandite par Actions» into «Société Anonyme».

A special report has been established by Mr Marc Lamesch, réviseur d'entreprises in accordance with Articles 31-1 and 26-1 of the law on commercial companies, stating that the net assets of the company are at least equal to the amount of its reduced capital namely fifty-nine thousand two hundred and thirty-four point sixty-five euros (59,234.65 EUR).

The conclusion of this report which is established in French is the following:

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

La transformation projetée est décrite d'une façon précise et adéquate. La rémunération attribuée en contrepartie des actions est juste et équitable.

La valeur de la SIDACIER HOLDINGS S.C.A. représentée par les 25 actions est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre c'est-à-dire 25 actions de EUR 2.369,39 chacune de SIDACIER HOLDING S.A.»

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint three directors and one auditor, namely:

Directors:

- Mrs Claire-Lise Heinbach, company director, residing in Genève,
- Mr Edmond Ries, expert-comptable, residing in Luxembourg,
- Mr Claude Schmitz, conseil fiscal, residing in Luxembourg

Auditor:

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l, société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg.

The mandate of the directors and of the auditor will expire after the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2001.

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital by nine hundred and forty thousand seven hundred and sixty-five point thirty-five euros (940,765.35 EUR) so as to raise it from fifty-nine thousand two hundred and thirty-four point sixty-five euros (59,234.65 EUR) to one million euros (1,000,000.- EUR) without issuing new shares, by increase of the par value of the twenty-five (25) existing shares from two thousand three hundred and sixty-nine point thirty-nine euros (2,369.39 EUR) to forty thousand euros (40,000.- EUR).

Subscription and payment

The increase of capital is subscribed by the three shareholders namely:

- SIDACIER HOLDING S.A., Panama, for an amount of thirty-seven thousand six hundred and thirty point sixty-one cents (37,630.61 EUR)

- Mr Peter A. Schreve, company director, residing in Genève, for an amount of four hundred fifty-one thousand five hundred and sixty-seven point thirty-seven cents (451,567.37 EUR).

- Mrs Claire-Lise Heinbach, company director, residing in Genève, for an amount of four hundred fifty-one thousand five hundred and sixty-seven point thirty-seven cents (451,567.37 EUR).

The subscribers are here represented by Mr Edmond Ries, previously named, by virtue of three proxies hereto attached.

The increase of capital is fully paid up by the shareholders by incorporation into capital of part of a payable and cash debt up to an amount of nine hundred and forty thousand seven hundred and sixty-five euros thirty-five cents (940,765.35 EUR) existing in favour of the subscribers and against the Company.

The debt has been described and valued in a report of Mr Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, Luxembourg, dated July 7, 2000.

The conclusion of this report which is established in French is the following:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins à l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, c'est-à-dire 25 actions à EUR 40.000,- chacune.»

This report will remain attached to the present deed.

A declaration issued by the subscribers concerning the existence of the debt and its conversion into capital will remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The meeting decides to replace the twenty-five (25) existing shares with a nominal value of forty thousand euros (40,000.- EUR) by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR).

The meeting confers all authorities to the Board of Directors to proceed to the exchange of the elder shares against the new shares.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions the articles of incorporation are modified as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a holding company (société anonyme) under the name of SIDACIER HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August the tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

Art. 5. The corporate capital is fixed at one million euros (1,000,000.- EUR) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by a proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Wednesday of the month of May at 8.00. o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the Law of July 31, 1929, on Holding Companies, as amended, shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs which shall be borne by the corporation by reason of the present deed at approximately LUF 500,000.- (five hundred thousand Luxembourg francs).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SIDACIER HOLDING S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.097, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 39 du 25 janvier 1995.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mausen, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Hagen (F).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du jour :

1. Conversion du capital social de DEM en euro sur base du taux de change DEM/EUR=1,95583
2. Réduction du capital souscrit à concurrence de EUR 68.588,32 de 127.822,97 EUR à 59.234,65 EUR par l'absorption des pertes de la société et par réduction de la valeur nominale de 5.112,92 EUR à 2.369,39 EUR.
3. Modification de la forme légale de la Société de «société en commandite par actions» en «société anonyme».
4. Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire.
5. Augmentation du capital souscrit à concurrence de 940.765,35 EUR de 159.234,65 EUR à 1.000.000,- EUR par augmentation de la valeur nominale des actions existantes de EUR 2.399,39 à 40.000,- EUR.
6. Libération de l'augmentation de la valeur nominale par incorporation d'une dette payable.

7. Remplacement des 25 actions existantes d'une valeur nominale de 4.000,- EUR par 10.000 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

8. Refonte subséquente des statuts.

9. Toute autre action nécessaire pour exécuter les résolutions prévues sub 1-8 de l'ordre du jour.

10. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital souscrit de DEM en EUR sur base du taux d'échange de DEM/EUR=1,95583.

Le capital est ainsi fixé à cent vingt-sept mille huit cent vingt-deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (127.822,97.- EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-huit euros trente-deux cents (68.588,32 EUR) pour le ramener de cent vingt-sept mille huit cent vingt-deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (127.822,97 EUR) à cinquante-neuf mille deux cent trente-quatre euros soixante-cinq cents (59.234,65 EUR) par l'amortissement des pertes de la Société figurant au bilan au 31 décembre 1999 à concurrence d'un montant de soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-huit euros trente-deux cents (65.588,32 EUR) par réduction de la valeur nominale des actions de cinq mille cent douze euros quatre-vingt-douze cents (5.112,92 EUR) à deux mille trois cent soixante-neuf euros trente-neuf cents (2.369,39 EUR).

Une copie de ce bilan est annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme légale de la Société de «société en commandite par actions» en «société anonyme».

Un rapport spécial a été établi par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 31-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales attestant que les actifs nets de la Société sont au moins égaux au montant de son capital réduit, à savoir cinquante-neuf mille deux cent trente-quatre euros soixante-cinq cents (59.234,65 EUR).

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

La transformation projetée est décrite d'une façon précise et adéquate. La rémunération attribuée en contrepartie des actions est juste et équitable.

La valeur de la SIDACIER HOLDING S.C.A. représentée par les 25 actions est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre, c'est-à-dire 25 actions de EUR 2.369,39 chacune de SIDACIER HOLDING S.A.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer trois administrateurs et un commissaire à savoir:

Administrateurs :

- Madame Claire-Lise Heinbach, administrateur de sociétés, demeurant à Genève,
- Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

Commissaire:

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tient en l'an deux mille un.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de neuf cent quarante mille sept cent soixante-cinq euros trente-cinq cents (940.765,35 EUR) pour le porter de cinquante-neuf mille deux cent trente-quatre euros soixante-cinq cents (59.234,65 EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des vingt-cinq (25) actions existantes de deux mille trois cent soixante-neuf euros trente-neuf cents (2.369,39 EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR).

Souscription et libération

Cette augmentation de capital est souscrite par les trois actionnaires, à savoir:

- SIDACIER HOLDING S.A., Panama, à concurrence d'un montant de trente-sept mille six cent trente euros soixante et un cents (37.630,61 EUR);

- Monsieur Peter A. Schreve, administrateur de sociétés, demeurant à Genève à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante et un mille cinq cent soixante-sept euros trente-sept cents (451.567,37 EUR);

- Madame Claire-Lise Heinbach, administrateur de sociétés, demeurant à Genève, à concurrence d'un montant de quatre cent cinquante et un mille cinq cent soixante-sept euros trente-sept cents (451.567,37 EUR).

Les souscripteurs sont ici représentés par Monsieur Edmond Ries, prénommé, en vertu de 3 procurations ci-annexées.

Cette augmentation de capital est entièrement libérée par les actionnaires par incorporation au capital de partie d'une créance certaine et liquide à concurrence du montant de neuf cent quarante mille sept cent soixante-cinq euros trente-cinq cents (940.765,35 EUR) existant en faveur des souscripteurs et contre la Société.

La créance a été décrite et évaluée dans un rapport de Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, Luxembourg, datée du 7 juillet 2000.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins à l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, c'est-à-dire 25 actions à EUR 40.000,- chacune.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Une déclaration émise par les souscripteurs concernant l'existence de la créance et sa conversion en capital restera annexée aux présentes.

Sixième résolution:

L'Assemblée décide de remplacer les vingt-cinq (25) actions existantes d'une valeur nominale de quarante mille euros (40.000,- EUR) par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent les statuts sont modifiés comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SIDACIER HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement et le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier mercredi du mois de mai à huit heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 500.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L ; Lambert et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2000, vol. 6CS, fol. 50, case 2. – Reçu 379.504 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

F. Baden.

(64811/200/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SIDACIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.097.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

F. Baden.

(64812/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

**TEMENOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.792.

L'an deux mille, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.792, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 août 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 311 du 25 novembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 512 du 8 décembre 1994.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quinze sous la présidence de Monsieur Claudio Muccino, consultant, demeurant à Differdange,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour Ordre du jour :

1. Modification de la dénomination sociale en TEMENOS LUXEMBOURG S.A.
2. Adaptation subséquente du 2^e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en TEMENOS LUXEMBOURG S.A.

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** La Société adopte la dénomination TEMENOS LUXEMBOURG S.A.»

Version anglaise:

«The Company will exist under the name of TEMENOS LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Muccino, M. Strauss, C. Waucquez et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2000, vol. 126S, fol. 62, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

F. Baden.

(64837/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

TEMENOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

F. Baden.

(64838/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SKYLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 32.075.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(64816/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SKYLLA MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 54.927.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 8, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(64817/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

UNICO UMBRELLA FUND, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 40.158.

Die Bilanz zum 30. Juni 2000 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2000 abgelaufene Geschäftsjahr wurden einregistriert in Luxemburg am 13. November 2000, vol. 546, fol. 5, case 3, und beim Handelsregister in und von Luxemburg am 6. November 2000 hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 15. November 2000.

UNICO UMBRELLA FUND, SICAV

Unterschrift

Einregistriert in Luxemburg am 13. November 2000, vol. 546, fol. 5, case 3. Hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg, am 16. November 2000.

(64847/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

UNICO UMBRELLA FUND, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 40.158.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung, die am 29. September 2000 in Luxemburg stattfand:

Den Mitgliedern der Verwaltungsrates wird für die jeweilige Amtszeit im Geschäftsjahr 1999/2000 Entlastung erteilt.

Die Versammlung beschließt, folgende Verwaltungsratsmitglieder wiederzuwählen:

- Helmut Schlembach, UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.;
- Hartmut Rödiger, UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.;
- Christoph Cramer, UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Die Verwaltungsratsmitglieder bleiben im Amt bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 30. Juni 2001 abstimmen wird.

Die Generalversammlung wählt einstimmig als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. für den gleichen Zeitraum wie die Mitglieder des Verwaltungsrates.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 15. November 2000.

UNICO UMBRELLA FUND, SICAV

Unterschriften

Einregistriert in Luxemburg am 13. November 2000, vol. 546, fol. 5, case 3. Hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister in und von Luxemburg, am 16. November 2000.

(64848/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.388.

Following the annual general meeting held on April 26, 2000 and the resolutions taken by the Board of Directors at the meetings of June 27, 2000 and October 10, 2000, the Board of Directors and Officers are comprised as follows:

Board of Directors:

- Jeremy J. Plummer
- Thomas B. Allin
- Thomas G. Wattles
- William D. Sanders
- C. Ronald Blankenship
- A. Richard Moore Jr.

Managing Director:

- Jeremy J. Plummer
- Thomas B. Allin
- A. Richard Moore Jr.

Vice-Présidents:

- Andrew N. Walker
- Nigel H. Pope
- Susan P.S. Liow
- Laura Hamilton
- Magnus Sonnorp
- Kenneth MacNaughton

Senior Vice-Président:

- Geoffrey Fink

The Company is bound by the sole signature of any one Director or by the sole signature of a Managing Director, a Vice-President or a Senior Vice-President.

On behalf of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Director

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 14, case 47. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(64803/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SEURGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 66.675.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Signature.

(64807/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SUPRIMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.970.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2000, vol. 546, fol. 13, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 1997 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(64832/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

SIMON-DIASOL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 20B, rue de Hamm.
R. C. Luxembourg B 33.569.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2000, vol. 546, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN & ASSOCIES

Signature

(64813/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2000.

DRESDNER BANK AKTIENGESELLSCHAFT.

Wertpapier-Kenn-Nr. 535 000.

Gesellschaftssitz: Frankfurt am Main.

In der ordentlichen Hauptversammlung unserer Bank vom 11. Mai 2001 wurde die Ausschüttung einer Dividende von EUR 0,90 je Stückaktie auf die zum 31. Dezember 2000 dividendenberechtigten Stückaktien, zahlbar am 14. Mai 2001, beschlossen.

Die Auszahlung erfolgt unter Abzug von 25% Kapitalertragsteuer und 5,5% Solidaritätszuschlag auf die Kapitalertragsteuer (insgesamt 26,375%) über die CLEARSTREAM BANKING AG durch die depotführenden Kreditinstitute. Für noch in Eigen- bzw. Streifbandverwahrung befindliche Aktien, deren Urkunden unrichtigerweise noch auf den Inhaber lauten, erfolgt in Luxemburg die Auszahlung der Dividende in luxemburgischen Franken zum offiziellen Umrechnungskurs gegen Einreichung des Gewinnanteilscheins Nr. 8. Die betreffenden Aktionäre werden gebeten, gleichzeitig ihre Aktienurkunden nebst Gewinnanteilscheinbogen, bestehend aus den Gewinnanteilscheinen Nr. 9 bis 20 und Erneuerungsschein, bei einem Kreditinstitut zwecks Umtausch in Namens-Stückaktien und Eintragung in das Aktienbuch der Gesellschaft einzureichen.

Nach dem deutsch-luxemburgischen Doppelbesteuerungsabkommen wird die deutsche Kapitalertragsteuer einschliesslich Solidaritätszuschlag für Aktionäre mit Wohnsitz in Luxemburg (ausgenommen Holdinggesellschaften gemäss Gesetz vom 31. Juli 1929) von 26,375% auf 15% ermässigt. Die zuviel einbehaltene Steuer wird den Aktionären auf Antrag vom Bundesamt für Finanzen, Friedhofstraße 1, D-53225 Bonn, erstattet.

Frankfurt am Main, im Mai 2001.

DRESDNER BANK AKTIENGESELLSCHAFT

Der Vorstand

(02361/016/23)

BGL INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 75.324.

L'assemblée générale ordinaire qui a eu lieu le 8 mai 2001 a approuvé le bilan et le compte de résultat de la société dégageant un bénéfice de 4.143.797,18 EUR pour son premier exercice abrégé clôturé le 31 décembre 2000.

L'assemblée a approuvé le paiement d'un dividende d'un montant de 0,50 EUR par action, payable à partir du 14 mai 2001.

Après la retenue d'impôt luxembourgeois sur le revenu des capitaux, le montant net s'élève à 0,375 EUR par action.

Le dividende est payable sur présentation du coupon n° 1 aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

(02564/584/13)

BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.980.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2001 à 15.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.

5. Conversion en EURO (loi du 10 décembre 1998)
autorisation au Conseil d'Administration
- * de convertir en EURO tant le capital social que le capital autorisé
 - * au besoin, de procéder à une (aux) augmentation(s) de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence d'adapter les statuts de la société

6. Divers.
I (02366/506/23)

Le Conseil d'Administration.

FINER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.858.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *31 mai 2001* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01418/534/16)

Le Conseil d'Administration.

EURINVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2001* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 28 février 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

I (01918/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CORDITE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.135.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juin 2001* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02241/029/18)

Le Conseil d'Administration.

ALMASA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.210.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2001* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01919/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2001* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01920/795/16)

Le Conseil d'Administration.

UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mai 2001* à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01921/795/15)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 1st, 2001* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999 and 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02060/795/14)

The Board of Directors.

NOCH MAL EINS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 78.404.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *31 mai 2001* à 10.15 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

I (01928/806/15)

Le Conseil d'Administration.

CALIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2001* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02061/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BOLU S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.759.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 1st, 2001* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998, 1999 and 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

I (02062/795/14)

The Board of Directors.

ATHENUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.014.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2001* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02063/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FIDELITY FUNDS II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 76.939.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

of FIDELITY FUNDS II («the Fund») will be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on Thursday 31 May 2001 at 12.00 noon local time to consider the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Report of the Board of Directors for the year ended 31st January 2001.
2. Presentation of the Report of the Auditors for the year ended 31st January 2001.
3. Approval of the balance sheet and income statement for the financial year ended 31st January 2001.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Election of ten (10) Directors, specifically the re-election of the following ten (10) present Directors: Messrs. Edward C. Johnson 3d, Barry R.J. Bateman, Jean Hamilius, Glen R. Moreno, Helmert Frans van den Hoven, Frank Mutch, Dr David J. Saul, Sir Charles A. Fraser, Dr Arno Morenz and FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A., as Corporate Director
6. Approval of the payment of Directors' fees for the year ended 31st January 2002.
7. Election of the Auditors, specifically the election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l, Luxembourg.
8. Consideration of such other business as may properly come before the meeting.

Subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation of the Fund with regard to ownership of shares by US persons or of shares which constitute in the aggregate more than three per cent (3 %) of the outstanding shares, each share is entitled to one vote. Shareholders are invited to attend and vote at the meeting or may appoint another person in writing to attend and vote on their behalf. Such proxy need not be a shareholder of the Fund.

Holders of Registered Shares may vote by proxy by returning to the registered office of the Fund the form of registered shareholder proxy sent to them.

To be valid, proxies must reach the registered office of the Fund on 29th May 2001 by 12.00 noon (Luxembourg time) at the latest.

Dated: 4 April 2001.

I (02122/584/31)

By order of the Board of Directors.

D.S.I., DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 1^{er} juin 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02242/029/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL PROPERTY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.588.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on 31 May 2001 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the annual accounts at 31 December 2000 and the appropriation of results.
3. Proposal to the shareholders to distribute a dividend relative to the financial year ended 31 December 2000.

4. Proposal to the shareholders to grant discharge to the Directors and the Auditor for the exercise of their mandates during the financial year ended 31 December 2000.
5. Proposal to the shareholders to re-elect the auditor for a term of one year.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

Holders of bearer shares must, in order to attend the meeting, deposit their shares at the registered office of the Company until 23 May 2001. Proxy forms are available for shareholders unable to attend the meeting

I (02485/755/24)

By order of the Board of Directors.

WARDIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *1^{er} juin 2001* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (02243/029/18)

Le Conseil d'administration.

LAMIUM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 66.635.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2001* à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. conversion du capital en Euros;
- g. dives.

I (02246/045/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 46.698.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of SOCIETE EUROPEENNE DE COMMUNICATION S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 29, 2001* at 2.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the accounts at 31st December 2000.
2. To approve the accounts for the year ended 31st December 2000.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2000.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2000.

5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than May 25, 2001 at 5.00 p.m.

May 12, 2001.

I (02486/267/26)

The Board of Directors.

HYSOPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 64.429.

Messieurs les Actionnaire sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2001* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. conversion du capital en Euros;
- g. divers.

I (02247/045/17)

Le Conseil d'Administration.

KENTIA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.603.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2001* à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02248/045/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2001* à 9.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

I (02327/806/16)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE DE FINANCEMENT DE LA ROUTE TAHOUA-ARLIT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.879.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2001 à 11.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02362/755/16)

Le Conseil d'Administration.

L.H.F. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.052.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2001 à 11.31 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02363/755/16)

Le Conseil d'Administration.

BRITISH FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.334.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 31 mai 2001 à 9.00 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2000.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (02364/755/18)

Le Conseil d'Administration.

INDOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 5 juin 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapports du Commissaire aux Comptes.

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société malgré la perte reportée.
- Nominations statutaires.
- Autorisation à conférer au Conseil en vue de la conversion du capital de la société de francs belges en Euro dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02563/755/21)

Le Conseil d'Administration.

METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.778.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *1^{er} juin 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02365/506/16)

Le Conseil d'Administration.

PROVENTUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.128.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 8 mai 2001, n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV PROVENTUS à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *13 juin 2001* à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de la dénomination sociale en «PAM (L)»
- Refonte complète des statuts afin de donner pouvoir au Conseil d'Administration de créer, de fermer et de fusionner des compartiments, de créer des fractions d'actions et, à l'intérieur de chaque compartiment, de créer des classes d'actions différentes.

La refonte des statuts devrait permettre à la SICAV d'adopter le statut de SICAV de la Partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. La Partie I de cette loi reprend les dispositions de la directive européenne du 20 décembre 1985 (85/611/CEE).

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
PETERCAM S.A.
Société de Bourse
19, place Sainte-Gudule
B-1000 Bruxelles

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés ainsi que le projet du prospectus d'émission sont à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la SICAV et auprès des agents repris ci-dessus.

Entre-temps, les Actionnaires qui seraient opposés aux changements proposés peuvent demander le remboursement de leurs actions aux conditions du prospectus d'émission sans application de frais de sortie.

I (02398/755/34)

Le Conseil d'Administration.

PARTAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.519.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2001* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 avril 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02367/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PanALPINA, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxembourg B 62.625.

Die Aktionäre der PanAlpina SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *30. Mai 2001* um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Gewinnverwendung
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie Bestätigung der Neubesetzung des Verwaltungsrats und Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
6. Information und Beschlussfassung zum Wechsel der Depotbank
7. Verschiedenes

Die 1. Sitzung der Ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2001 wurde auf Beschluss des Verwaltungsrates auf den 30. Mai 2001 vertagt.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keine Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

I (02531/755/29)

Der Verwaltungsrat.

STERN DEVELOPMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.626.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *31 mai 2001* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (02468/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 40.630.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 29, 2001* at 4.00 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2000.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2000.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2000.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2000.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than *May 25, 2001* at 5.00 p.m.

May 12, 2001.

I (02487/267/26)

The Board of Directors.

INVEST INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 7.656.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *25 mai 2001* à 11.00 heures au siège social de la Société et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Fixation des émoluments des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Décision relative à l'article 100;
7. Divers.

Pour pouvoir être admis à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé celles-ci au moins cinq (5) jours francs avant la date fixée pour l'assemblée générale, auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., au siège social, 69, route d'Esch à Luxembourg

Cette même condition sera requise à toute assemblée provoquée ou tenue sur deuxième convocation.

I (02561/000/22)

Le Conseil d'Administration.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of METRO INTERNATIONAL S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on *May 29, 2001* at 5.30 p.m. to consider the following resolutions:

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report of the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2000.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2000.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2000.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2000.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.

7. To determine the Directors fees.
8. Miscellaneous.

Proxy forms are available upon request at the registered office. Proxy forms duly completed should be sent to the registered office of the company to arrive no later than May 25, 2001 at 5.00 p.m.

May 12, 2001.
I (02488/267/25)

The Board of Directors.

NACARAT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.005.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionnally held on *June 1st, 2001* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2000
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous.

I (02489/795/17)

The Board of Directors.

CORLUY V.I.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.191.

Il est notifié aux actionnaires de la Société que le Conseil d'Administration de la Société a décidé de modifier la Commission de Gestion payable trimestriellement au Gérant des compartiments CORLUY V.I.P. «Actions», CORLUY V.I.P. «Obligations» et CORLUY V.I.P. «Cash» de 0,5 % à 1 % par an, payable trimestriellement et calculée sur base de la moyenne des actifs nets du compartiment pour le trimestre considéré.

Cette modification sera effective le 12 juin 2001.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent présenter leurs actions au rachat, à n'importe quel moment, avant la date où les modifications ci-dessus seront effectives, en accord avec les procédures décrites dans le Prospectus de la Société, et sans frais de rachat.

Il est à noter que le Conseil d'Administration de la Société a par ailleurs décidé de transférer, à partir du 1^{er} mai 2001, les fonctions d'Agent Administratif, Financier, Payeur Principal et Domiciliataire, de BNP PARIBAS LUXEMBOURG à CORLUY LUXEMBOURG S.A. d'une part et les fonctions de Banque Dépositaire de BNP PARIBAS LUXEMBOURG à BANK CORLUY - EFFECTENBANKIERS N.V. (succursale de Luxembourg) d'autre part. Le siège social de la Société a été transféré du 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg au 283, route d'Arlon, L-8002 Strassen.

Il est également à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 avril 2001 a nommé KPMG Audit, comme Réviseur d'Entreprises de la Société.

Le dernier prospectus de la Société est disponible au siège social de la Société.
I (02562/280/21)

Le Conseil d'Administration.

TORRIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 69.839.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *23 mai 2001* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01450/795/14)

Le Conseil d'Administration.

C.F.I., COMPAGNIE FONCIERE ET INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2001 à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Autorisation à accorder au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué
6. Divers

II (01415/534/16)

*Le Conseil d'Administration.***FINAGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 47.159.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 mai 2001 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (01687/806/15)

*Le Conseil d'Administration.***SIMINTER, SOCIETE IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 6.546.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01901/795/14)

*Le Conseil d'Administration.***OLIVER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 22.053.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01902/795/15)

Le Conseil d'Administration.

LUXAT HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 9.579.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2001, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour:
Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 29 mai 2001 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au bénéfice des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et nouvelle définition de l'objet social de la société appelée à être la suivante:
«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.
Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.
La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.
La société peut emprunter sous toutes les formes et émettre des obligations.
La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»
2. Adaptation de l'article quatre des statuts de manière à les mettre en concordance avec ce qui précède.
3. Modification de la dénomination sociale de la société par suppression de la mention «HOLDING», la société adoptant la dénomination de «LUXAT».
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

II (01710/546/36)

Le Conseil d'Administration.

WORLD INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.181.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 21 mai 2001 à 10.30 heures au siège social de la Société, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Rapport du Réviseur d'entreprises sur les comptes clôturés au 31 décembre 2000;
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Pour le Grand-Duché de Luxembourg:
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour la Suisse:
BANCA ARNER S.A., 8, Piazza Manzoni, CH-6900 Lugano

Pour l'Italie:
BANCA BRIGNONE S.p.A., Via Verdi, 4-6, I-20121 Milano
BANCA POPOLARE COMMERCIO INDUSTRIA SCRL, Via Moscova, 33, I-20121 Milano

II (02075/755/27)

Le Conseil d'Administration.

CASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.363.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01900/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SOPATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.421.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01903/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FINEZA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.124.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999 et 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01904/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HAMILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.180.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01905/795/14)

Le Conseil d'Administration.

TIB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 8.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01906/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PROJET 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.030.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01907/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LUCIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01908/795/14)

Le Conseil d'Administration.

ELTERBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 48.135.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 23 mai 2001 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers.

II (01927/806/16)

Le Conseil d'Administration.

DEVELOPPEMENT EUROPEEN PHARMACEUTIQUE ET MEDICAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 24.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux comptes
5. Divers

II (01929/806/15)

Le Conseil d'Administration.

AGESTALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.447.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 mai 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02002/029/18)

Le Conseil d'Administration.

HUNTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.904.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 21 mai 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02003/029/18)

Le Conseil d'Administration.

DORAGREN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 55.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02048/029/18)

*Le Conseil d'administration.***CRETZAZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.496.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée le jeudi 19 avril 2001 à 10.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence,
Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE REPORTEE

qui se tiendra le vendredi 1^{er} juin 2001 à 10.30 heures au siège social

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Pierre Schill comme liquidateur.

II (02032/755/14)

*Le Conseil d'Administration.***SALAMIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.962.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 23 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02046/029/19)

*Le Conseil d'administration.***HEAD CONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.111.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (02084/005/15)

Le Conseil d'Administration.

HOLKEM, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 23 mai 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000
 3. Affectation du résultat
 4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
 6. Nominations statutaires
 7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
 8. Divers
- II (02047/029/20) *Le Conseil d'administration.*
-

INTERCHEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 17.895.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on 21 May 2001 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 March 2001.
 2. To approve the balancesheet as at 31 March 2001, and profit and loss statement as at 31 March 2001.
 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 March 2001.
 4. Miscellaneous.
- II (02085/005/16) *The Board of Directors.*
-

NAUDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 68.975.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
 4. Divers.
- II (02086/005/15) *Le Conseil d'Administration.*
-

MIRACEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 50.351.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.

3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Conversion en euro du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

II (02118/506/22)

Le Conseil d'Administration.

SOFIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.348.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02087/005/16)

Le Conseil d'Administration.

SAMACA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.430.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mai 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02088/005/17)

Le Conseil d'Administration.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Divers.

II (02090/005/15)

Le Conseil d'Administration.

ANTIC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 24.426.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 mai 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02089/005/17)

Le Conseil d'Administration.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 19.148.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 23 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02117/506/15)

Le Conseil d'Administration.

CHAMAREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 46.708.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société anonyme CHAMAREL S.A. à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 21 mai 2001 à 14.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1999.
3. Affectation à donner au résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Décision quant à la poursuite de l'activité.
7. Changement de la monnaie d'expression du capital souscrit de la société de franc luxembourgeois en Euro.
8. Modification de l'article 5§1 des statuts.
9. Fixation de la date de prise d'effet de la conversion en Euro.

II (02134/755/20)

RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 23 mai 2001 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les exercices clôturant les 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02196/755/20)

*Le Conseil d'Administration.***KUNST UND DEKORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.411.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02188/696/15)

*Le Conseil d'Administration.***LEVANA INFORMATIQUE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 78.777.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 22 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02221/755/17)

*Le Conseil d'Administration.***FINANCIERE STEEWEE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.856.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 23 mai 2001 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 mars 1999, 31 mars 2000 et 31 mars 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02222/755/17)

Le Conseil d'Administration.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 22 mai 2001 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02251/755/18)

Le Conseil d'Administration.

OKEÏNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.983.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 mai 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998, 1999 et 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (02189/696/15)

Le Conseil d'Administration.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.887.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02252/755/18)

Le Conseil d'Administration.

SELANGOR HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 16.742.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social 4, avenue Guillaume à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres conformément aux dispositions statutaires cinq jours au moins avant l'assemblée, c'est-à-dire le 14 mai 2001 au plus tard, aux guichets du CREDIT EUROPEEN LUXEMBOURG, 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives qui ont l'intention d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire sont priés d'en informer le liquidateur par lettre recommandée à la poste dans le même délai.

II (02292/000/23)

Le liquidateur.

SILPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (02293/000/18)

Le Conseil d'Administration.

UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.207.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (02294/000/18)

Le Conseil d'Administration.

FONDS DIREKT, SICAV, Investmentgesellschaft mit veränderlichem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 70.709.

Die Aktionäre der FONDS DIREKT, Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 23. Mai 2001 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen, mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2000 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2000 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung

4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Im Anschluss an die ordentliche Generalversammlung wird um 11.30 Uhr eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung abgehalten:

Tagesordnung:

1. Beschlussfassung zur Änderung des Artikels 6, Nr. 3 zur Umstellung der Zuteilung der Anteile aller Teilfonds von bisher drei Dezimalstellen auf vier Dezimalstellen. Hierdurch wird eine betragsmässig genauere Abrechnung der Transaktionen erreicht.
2. Beschlussfassung zur Änderung des Artikels 26 zur Änderung des Geschäftsjahresende der FONDS DIREKT, Sicav vom 31. Dezember auf den 30. September eines jeden Jahres, um aufgrund der gesetzlichen Veröffentlichungsfristen in Luxemburg dem Aktionär den geprüften Rechenschaftsbericht bis Ende Januar des darauffolgenden Jahres zur Verfügung stellen zu können, sowie hieraus resultierend die Änderung des Art. 10, Nr. 1 über den Termin der ordentlichen Generalversammlung der Sicav.
3. Verschiedenes.

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung stehen, verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zweidrittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile. Im Falle in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse am 18. Juni 2001 um 11.30 Uhr einberufen, gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, um über die auf der o.g. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zweidrittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile getroffen.

Der Entwurf der umgewandelten Satzung ist am Gesellschaftssitz einsehbar.

Luxemburg, im April 2001.

II (02249/755/49)

Der Verwaltungsrat.